

Compte-rendu du conseil municipal
du 21 février 2022
à la mairie de Chichillianne

Patrick Beaufiles	P	Franck Beaume	P	Jacqueline Bonato	P
Jean-Noël Bouvier	E	Marie-Pierre Joubert	P	Daniel Martin	E
François Sroczyński	E	Claude Trincat	P	Eric Vallier	P

P = présent ; E = excusé ; A = absent ; I = invité
Public : 5 personnes dans la salle

Début de la réunion : 20h00 - Fin de la réunion : 21h45

Validation du précédent compte-rendu : 9 votes pour – 1 contre Claude Trincat

Pouvoirs :

Patrick Beaufiles pour Daniel Martin
Jacqueline Bonato pour Jean-Noël Bouvier
Eric Vallier pour François Sroczyński

Ordre du jour :

Délibérations :

- 1 – Mutualisation et valorisation des certificats d'économie d'énergie
- 2 – Convention territoriale globale du Trièves
- 3 – Tarif marché
- 4 – Désignation signataire autorisation d'urbanisme
- 5 – Exonération taxes foncière et habitation pour les chambres d'hôtes
- 6 – Coupe de bois parcelle 11
- 7 – Retenue de garantie Maddalon et Grange – Gîte d'étape
- 8 – Subvention école de Clelles
- 9 – Adoption assistance à Membre de la FAI (Chanas)

Divers

- A – Demande occupation gratuite du foyer de ski de fond (Vie du Village et Barbouilleur du Veymont)
- B – Coupe de bois sur pied
- C – Stationnement bus scolaire
- D – Divers

1 – Mutualisation et valorisation des certificats d'économie d'énergie

« La présente convention a pour objet de fixer les dispositions par lesquelles le Bénéficiaire confie à TE38 la démarche de validation des certificats d'économies d'énergie issus d'opérations réalisées sur ses biens propres, et reçoit le produit de la valorisation financière des certificats que TE38 obtient au titre de leur production. Deux cas peuvent se présenter : soit TE38 procède lui-même au dépôt des dossiers, soit il conclut un accord financier préalable aux travaux avec un Obligé qui effectuera lui-même le dépôt à l'issue de l'opération. »

Les travaux d'isolation des combles de la Mairie (ainsi que d'autres travaux) sont éligibles, par exemple.

Délibération adoptée à l'unanimité

2 – Convention territoriale globale du Trièves

Une convention territoriale globale entre la Caisse des Allocations Familiales (CAF) de l'Isère et la CCT, le département de l'Isère, la Mutualité Sociale Agricole (MSA) « Alpes du Nord » et les communes du territoire « Trièves » signataires est présentée.

« .../... la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. .../... »

- « .../... Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :
- Aider les familles à concilier la vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
 - Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
 - Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
 - Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement. .../... »

Délibération adoptée – 1 abstention (Jean-Noël Bouvier)

3 – Tarif marché

Droit de place pour le marché estival 2022

1 emplacement pour 1 commerçant : 10 € par mois (pas d'augmentation).

Il est décidé pour les commerçants venant à l'année (2 pour 2021) que le tarif annuel serait de 100 € par an.

Délibération adoptée à l'unanimité

4 – Désignation signataire autorisation d'urbanisme

Eric Vallier, en tant que propriétaire, demande à la commune une division de parcelle.

En tant que Maire, il sort de la pièce.

Le dossier ne pouvant être traité ni par le Maire, ni par les Adjoints, Patrick Beaufiles étant chargé de l'urbanisme sur la commune, sera le signataire, conjointement avec Daniel Martin.

Délibération adoptée à l'unanimité

5 – Exonération taxes foncière et habitation pour les chambres d'hôtes

Une demande d'exonération des taxes foncière et d'habitation pour les chambres d'hôtes est faite à la commune par un particulier, une loi votée donnant pouvoir au conseil municipal d'exonérer ces taxes.

Il est décidé de ne pas répondre positivement à cette demande pour les raisons suivantes :

- Durée de l'exonération : 8 ans
- Quid des autres chambres d'hôtes
- Il n'y aurait pas de compensation de la part de l'Etat en contrepartie.

Délibération non adoptée – 1 abstention Franck Beaume – 8 votes contre

6 – Coupe de bois parcelle 11

Arbres concernés par la parcelle 11 pour de la coupe de bois à la vente par l'ONF :

- 730 m3 de résineux
- 120 m3 de hêtres

Délibération adoptée à l'unanimité pour une mise à la vente.

7 – Retenue de garantie Maddalon et Grange – Gîte d'étape

La perception a fait ressortir des retenues de garantie de travaux de construction du Gîte d'étape de la commune en 2005.

Depuis, des travaux ont été faits par la commune suite à malfaçon dépassant les montants des retenues de garantie.

Il est donc décidé de ne pas les payer.

Délibération adoptée à l'unanimité

8 – Subvention école de Clelles

Le Sou des Ecoles de Clelles demande une subvention de :

Part fixe de 150 € pour 2022 et 10 € par enfant inscrit à la maternelle de Clelles.

La commune n'ayant pas de maternelle décide d'accorder cette demande pour un montant total de 210 € (donc pour six enfants).

Délibération adoptée à l'unanimité

9 – Adoption assistance à Membre de la FAI (Chanas)

Une convention d'assistance avec la FAI pour le montage des dossiers de demandes de subvention pour la bergerie de la Chanas est proposée.

Après discussions et éléments apportés notamment sur le retour d'investissement dont la durée dépasserait 25 ans, le projet de montage d'assistance de la FAI n'est pas retenu.

Délibération non adoptée 6 voix contre (Patrick Beaufile, Franck Beaume, Jacqueline Bonato, Marie-Pierre Joubert, Claude Trincat, Eric Vallier) – 3 voix pour (Jean-Noël Bouvier, Daniel Martin, François Sroczyński)

Divers

A – Demande occupation gratuite du foyer de ski de fond (Vie du Village et Barbouilleur du Veymont)

Vie du Village et Tourisme Chichilienne Mont Aiguille : pour continuer les ateliers de couture des costumes faits pas les bénévoles pour la fête de juin 2022, une grande salle est nécessaire. Jusqu'à ce jour, la Ferme Gabert accueillait ces ateliers, mais son planning ne le lui permet plus.

Il est donc validé par la commune du prêt de cette salle en fonction du planning d'occupation gérée par la commune. Un courrier précisant les dates va être fait en ce sens par l'association.

Les Barbouilleurs du Veymont : cela concerne le terrain de camping au niveau du foyer, il sera occupé par l'association pour le week-end de la fête du mois de juin.

B – Coupe de bois sur pied

Coupe de bois sur pied pour les habitants de la commune.

Rappel : une coupe de bois sur pied, en parallèle de la coupe affouagère, est proposée chaque année aux habitants de la commune pour leur utilisation personnelle (et non pour la revente). Cette coupe de bois concerne des arbres de diamètre de 13 à 15 cm. Cela permet d'entretenir nos bois.

Pour 2021, François Mandron, ONF, chargé de marquer les arbres pour les coupes, a été 6 mois en congés maladie.

Quelques personnes, les premiers inscrits, ont pu bénéficier de cette coupe sur pied, suite au marquage des arbres.

Pour 2022, le dossier est à l'étude pour déterminer les tarifs et les parcelles à entretenir, avec l'aide de François Mandron qui a repris ses fonctions.

C – Stationnement bus scolaire

Depuis quelques temps, le transport scolaire des collégiens de Mens et écoliers de Clelles est fait par un habitant de la commune.

En attendant de trouver une autre place de parking, le bus scolaire se gare sur le parking des camping-cars.

Le dossier est traité par Patrick Beaufile.

D – Divers

Chaumailoux

Une réunion entre les SMA et les élus a eu lieu le 17 courant pour avancer sur le dossier.

Problème : Les Chaumailoux ERP ou pas ERP.

La réponse du SDIS indique que les Chaumailoux n'apparaissent nulle part dans leur service (inconnu) mais indique quelques « lignes directives » pour la suite du dossier.

A ce jour, selon les informations données par le 2^{ème} adjoint en décembre, le bâtiment est un ERP.

Il est conseillé, dans un premier temps, de faire une réponse au courrier du SDIS, d'autant que des « lignes directives » sont données, afin de compléter les éléments en leur possession.

Le dossier est en cours de traitement par le propriétaire et le locataire pour la mise aux normes.

Pont de Donnière

Le dossier est en cours. En effet, une première intervention de la DDT a été faite cette année pour boucher les trous du pont, mais il y en a de nouveau et pas des moindres...

Biathlon – Coupe du Dauphiné à Chichilianne

L'organisation de cette coupe est faite par les SMA (regroupant une cinquantaine de bénévoles).
Cette épreuve regroupe environ 250 compétiteurs plus les spectateurs soit environ 200 à 250 personnes sur le site

En fonction de l'état de la neige, la course se déroulera au foyer ou aux Fourchaux.

Prochaine(s) réunion(s)

Il est prévu un conseil municipal le 21 mars 2022, à **20h00** dans la salle du conseil municipal.

Compte-rendu

Etabli par Marie-Pierre Joubert et Franck Beaume
Relu par Jacqueline Bonato et Eric Vallier